

Annexe III

Articles, matières, matériel, marchandises et technologies

Articles pouvant être utilisés dans la fabrication d'armes nucléaires ou de missiles

1. Isocyanates (TDI (diisocyanate de toluène), MDI [méthylène bis (phénylisocyanate)], IPDI (diisocyanate d'isophorone), HNMDI ou HDI (diisocyanate d'hexaméthylène), DDI (diméryl-diisocyanate) et matériel de fabrication
2. Nitrate d'ammonium chimiquement pur ou stabilisé en phase (PSAN)
3. Chambres d'épreuve non destructives ayant une dimension critique d'au moins 1 mètre
4. Turbopompes pour moteur-fusée à propulsion liquide ou hybride
5. Substances polymériques (polyéther à terminaison hydroxyle) (PBTH) éther de caprolactone à terminaison hydroxyle (HTCE), polypropylèneglycol (PPG), adipate de polydiéthylène-glycol (PGA) et polyéthylène glycol (PEG)
6. Équipements à inertie conçus pour toute application, notamment pour aéronefs civils, satellites, applications d'étude géophysique et matériel d'essai associé
7. Dispositifs de contre-mesure et aides à la pénétration (brouilleurs, lance-paillettes ou leurres) destinés à saturer, embrouiller ou esquiver les moyens de défense antimissiles
8. Feuilles de brasage en métal de manganèse
9. Machines d'hydroformation
10. Fourneaux de traitement thermique avec température supérieure à 850 degrés C et de dimension supérieure à 1 mètre
11. Machines d'usinage par étincelage
12. Machines de soudage par friction-malaxage
13. Logiciels de modélisation et de conception ayant trait à l'analyse aérodynamique et thermodynamique de systèmes de fusée et d'engin sans pilote
14. Caméras d'imagerie à haute vitesse excepté celles utilisées dans les systèmes d'imagerie médicale
15. Châssis de camion à 6 essieux ou plus

Articles pouvant être utilisés dans la fabrication d'armes chimiques ou biologiques

1. Hottes installées au sol d'une largeur nominale de 2,5 mètres

2. Centrifugeuses fonctionnant en mode discontinu, d'une capacité égale ou supérieure à 4 litres et conçues pour être utilisées avec des matières biologiques
3. Fermenteurs avec un volume interne de 10 à 20 litres (0,01-0,02 mètres cubiques) et conçus pour être utilisés avec des matières biologiques